

ATTRIBUTION DU CTI POUR LES ANIMATEURS DU CCAS UNE NOUVELLE VICTOIRE DE LA CGT NMCA

Depuis le 13 avril 2022, notre syndicat a défendu, sans relâche, le versement du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les Adjoints d'Animation et les animateurs du CCAS de la ville de Nice.

Nos différents courriers et nos multiples interventions, lors des Comités Sociaux Territoriaux auprès de Madame la Vice-présidente du CCAS, ont permis cette avancée sociale.

Ainsi, depuis janvier 2024, les agents ont obtenu le versement du CTI.

Cette lutte gagnante démontre l'engagement et la détermination de notre syndicat.
Il ne s'agit là que d'une première étape.

Nous revendiquons le versement du CTI aux agents sociaux effectuant des missions d'accompagnement sociaux-éducatif sur l'ensemble des structures du CCAS.

La CGT NMCA n'a de cesse de défendre vos conditions de travail, vos carrières et rémunérations.
Nous continuerons d'oeuvrer pour l'intérêt collectif et lutterons contre toute inégalité.

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

REJOIGNEZ-NOUS SYNDIQUEZ-VOUS !

